Pesticides dans les cours d'eau en milieu agricole au Québec

Portrait de la situation

Les productrices et les producteurs agricoles ont souvent recours aux pesticides pour contrôler les organismes pouvant nuire à leurs cultures. Or, ces produits peuvent être nocifs pour des organismes non ciblés, comme les organismes aquatiques.

En plus des mesures réglementaires pour contrôler la vente et l'usage des pesticides, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs réalise leur suivi dans des cours d'eau de régions agricoles.

Plusieurs pesticides différents sont détectés et les critères de qualité pour la protection des espèces aquatiques sont fréquemment dépassés. Dans certains cas, des effets indésirables sur les organismes aquatiques et sur la biodiversité de ces cours d'eau sont appréhendés.

La contamination des cours d'eau en milieu agricole par des pesticides n'est pas unique au Québec. En effet, de nombreux pesticides sont aussi détectés dans les eaux de surface ailleurs dans le monde.

Réglementation québécoise sur les pesticides

La Loi sur les pesticides et ses règlements d'application contiennent plusieurs exigences qui visent à limiter la présence de pesticides dans l'environnement. Toute personne utilisant des pesticides doit être titulaire d'un certificat délivré par le Ministère, lequel atteste qu'elle possède les connaissances nécessaires pour une utilisation rationnelle et sécuritaire de ces produits.

Des distances d'éloignement minimales, notamment par rapport aux lacs, aux cours d'eau et aux fossés, doivent être respectées pour l'entreposage ainsi que lors de la préparation et de l'application de pesticides. De plus, une série d'exigences a été introduite pour favoriser l'accompagnement professionnel, la réduction de l'usage des pesticides les plus à risque ainsi que leur utilisation dans des zones plus sensibles.

2018

Interdiction de vendre et d'appliquer les cinq pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement, soit l'atrazine, le chlorpyrifos et trois néonicotinoïdes, sauf si leur usage est justifié au préalable par une ou un agronome. Ces exigences réglementaires, combinées au travail des actrices et des acteurs du milieu agricole, ont contribué à la diminution des ventes de ces pesticides.

2022

Obligation d'obtenir une justification agronomique pour l'application de la majorité des pesticides sur une culture autorisée en littoral.

2023

Introduction de sanctions administratives pécuniaires (SAP) en cas de manquements à une exigence réglementaire en matière de pesticides.

2025

Modifications réglementaires permettant un meilleur encadrement des semences enrobées de pesticides, dont celles enrobées d'insecticides de la famille des diamides.

Votre gouvernement

Québec

Observe-t-on une amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau?

Chaque année, le Ministère échantillonne des cours d'eau à proximité de cultures qui utilisent plus intensivement les pesticides. Ces suivis permettent d'évaluer si les mesures prises pour réduire les risques de contamination de l'environnement par ces produits se traduisent par une amélioration de la qualité de l'eau. Ces dernières années, quoique les pesticides soient encore présents dans les cours d'eau, les améliorations observées sont surtout attribuables au fait que la vente et l'application des cinq pesticides les plus à risque doivent être justifiées et prescrites par une ou un agronome.

Secteurs de maïs et de soya

- Les cultures de maïs et de soya occupent de grandes superficies dans plusieurs régions du Québec.
- Une amélioration est notée dans les cours d'eau suivis particulièrement dans le cas des néonicotinoïdes (Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2018 à 2020).
- C'est également ce qui est observé dans le lac Saint-Pierre (Portrait global de l'état du Saint-Laurent | PASL).

Secteurs maraîchers

- Le Québec est le deuxième plus grand producteur de légumes après l'Ontario. Bien qu'elles soient présentes partout sur le territoire, les cultures maraîchères se concentrent surtout dans la région de la Montérégie.
- Une amélioration est observée dans les cours d'eau suivis principalement pour l'atrazine et le chlorpyrifos (www.environnement.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/pesticides-eau-cultures-maraicheres-2019-2020.pdf).

Prévenir le risque de contamination des cours d'eau

Les données sur la présence de pesticides, ainsi que celles associées aux autres indicateurs suivis par le Ministère, illustrent bien l'importance d'une agriculture durable pour prévenir la contamination des cours d'eau. Le gouvernement du Québec prend diverses mesures pour réduire les risques de contamination de l'environnement par les pesticides, notamment par :

- l'introduction de sanctions administratives pécuniaires (SAP) et la modernisation du régime pénal;
- le resserrement de l'encadrement des semences enrobées de pesticides;
- le déploiement de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, du Plan d'agriculture durable 2020-2030 et du Plan nature 2030.

Le Ministère continue de surveiller l'évolution des connaissances dans ce domaine, ainsi que la présence des pesticides dans l'environnement.

Pour en savoir plus

Suivi des pesticides dans les rivières

Impact des pesticides sur la qualité de l'eau

Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec 2020

Atlas de l'eau – Pesticides en eaux de surface

Application de pesticides en milieu agricole

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec